



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 01/2025

**Réponse à l'interpellation PSIG et consorts
« Devenir un dortoir-vitrine à touristes ? La fermeture de La
Poste comme symptôme de l'érosion des services dans nos
bourgs – quelles stratégies ? »**



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

L'interpellation PSIG et consorts « *Devenir un dortoir-vitrines à touristes ? La fermeture de La Poste comme symptôme de l'érosion des services dans nos bourgs – quelles stratégies ?* », prise en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 6 décembre 2024, a été renvoyée à la Municipalité pour réponse.

Les signataires relèvent notamment qu'ils « *assistent à une dégradation des services et prestations à la population dans les villages de la commune de Bourg-en-Lavaux et que plusieurs commerces emblématiques de la commune, notamment dans le bourg de Cully, ont fermé, ont été remis avec difficulté ou ont réduit leurs horaires* ». Ils précisent que « *cette perte de vitalité est inquiétante puisqu'elle est non seulement pénalisante pour l'économie locale et l'emploi de proximité, mais met en péril un élément important de la vie locale et des liens de communauté. Ce scénario conduirait à devenir des villages dortoirs pour la population, avec l'avantage d'être une vitrine pour les heureusement nombreux touristes. Le point culminant de cette érosion réside dans la menace de fermeture prochaine de l'office de Cully annoncé par La Poste, le dernier sur le territoire communal* ».

Les signataires prennent acte avec satisfaction de la volonté de la Municipalité de se battre avec détermination contre cette attaque contre le service public et lui pose plusieurs questions auxquelles il est répondu ci-dessous.

Fermeture de l'Office postal

1. La Municipalité partage-t-elle l'avis comme quoi la présence d'offices postaux sur l'entier du territoire est une marque de qualité et d'accessibilité du service public et contribue à la cohésion sociale ?

La Municipalité partage cet avis. Elle regrette et condamne la décision de La Poste de fermer le dernier office postal de la Commune et du chef-lieu du district, siège de nombreux services de l'Etat. Elle se réjouit du soutien du Conseil communal à cette position, manifestée par l'adoption d'une résolution lors de la séance du Conseil du 6 décembre 2024, qui marque une belle unité des Autorités communales face à une décision incompréhensible de dégrader le service public.

2. La Municipalité partage-t-elle des groupes de population les moins à l'aise avec le passage au numérique et risquent de se voir exclus de nombreux services s'il n'est plus possible de se les procurer à un guichet ?

La Municipalité partage cette inquiétude. La fracture numérique est hélas une réalité et cette problématique ne dépend pas que de l'âge des utilisateur-trice-s. La disparition des services analogiques et leur remplacement progressif par des démarches en ligne risquent bel et bien d'exclure une partie de la population de nombreuses prestations, ou de rendre celles-ci plus chères. La présence d'offices de

proximité est encore plus indispensable de ce point de vue. Dans ce contexte, même si elle développe des services en ligne à l'intention des habitant-e-s de la Commune (pour répondre aux demandes d'une partie croissante de la population), la Municipalité a à cœur de maintenir un service de proximité fondé sur les contacts humains.

3. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour empêcher la fermeture de la Poste de Cully ?

La Municipalité s'est immédiatement opposée avec fermeté aux projets de La Poste et ne l'a en aucun cas soutenue dans ses démarches. Elle a exigé des chiffres précis à La Poste et lui a demandé si elle avait exploré toutes les pistes pour maintenir l'office de Cully. Elle n'a obtenu que des réponses partielles et évasives, respectivement des refus. La Municipalité n'est pas entrée en matière sur la délivrance de services postaux au sein de l'administration communale. Le personnel communal a déjà bien assez à faire, n'est pas formé pour cela et la Commune ne veut au final pas devoir assumer à la place de La Poste la dégradation de ses services.

4. Quels contacts ont été pris ou seront pris avec les autres acteurs concernés (associations des commerçants, sociétés locales, services de l'Etat, autres communes, autres acteurs) ?

La Municipalité a participé activement à l'Alliance des Communes contre les fermetures de poste. Dans le cadre de l'alliance des communes concernées, la Commune a écrit aux représentants vaudois au Conseil des Etats pour leur demander de soutenir la motion 24.3816 « Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de La Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement » demandant un moratoire sur les fermetures d'offices postaux. Malgré le soutien de la délégation vaudoise et une acceptation initiale par le Conseil national, cette proposition a hélas été rejetée par le Conseil des Etats le 11 mars 2025. Afin d'augmenter la pression populaire sur La Poste, la Municipalité a co-organisé la remise des plus de 17'000 signatures de la pétition vaudoise « stop à la fermeture des offices de poste » à Cully le 24 février 2025, événement qui a connu un beau succès médiatique à défaut d'avoir influencé la position du géant jaune.

5. La Municipalité est-elle prête à utiliser tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition pour empêcher la fermeture de l'office de poste de Cully ?

Oui. La Municipalité saisira PostCom contre la décision définitive de fermer la poste de Cully, une intention que La Poste a malheureusement confirmé lors de la dernière rencontre avec une délégation de la Municipalité, le 18 août dernier. Les possibilités légales sont limitées et ont peu de chances de succès.

Commerce local

1. Quelle est l'appréciation de la Municipalité face à l'accélération de la disparition des commerces sur le territoire communal ?
2. La Municipalité a-t-elle une stratégie et/ou un plan pour enrayer le déclin du commerce local sur le territoire communal ?

La Municipalité ne peut que confirmer la fermeture de plusieurs commerces de la Commune, ce qu'elle regrette, mais se permet de poser une question essentielle : faisons-nous nous-mêmes nos achats dans ces commerces ? et sommes-nous prêt-e-s à changer nos « nouvelles » habitudes de consommation (e-commerces principalement) ?

La marge de manœuvre de la Municipalité sur la fermeture des commerces de proximité est hélas très faible. Pour favoriser au maximum l'accès à ces derniers, elle privilégie autant que possible le maintien de places de parc proches de ceux-ci et soutient activement les évènements et manifestations qui se déroulent sur le territoire en recommandant aux organisateur-trice-s de se fournir localement.

La Municipalité collabore régulièrement avec l'association LABEL pour la mise en place des marchés et autres manifestations qu'elle organise.

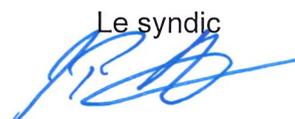
Elle étudie tous les projets commerciaux, événementiels, sportifs, touristiques qui lui parviennent ainsi que les différents concepts qui pourraient dynamiser la vie locale et commerciale de la commune. En collaboration avec la police du commerce, elle appuie et facilite les initiatives des commerçantes et commerçants, mais aussi des caveaux et des vigneron-ne-s soucieux de développer leurs enseignes.

Au vu des très nombreuses manifestations qui se déroulent dans les différents villages, organisées par nos actives sociétés locales, la Municipalité affirme que Bourg-en-Lavaux n'est pas une « commune dortoir » et ne peut qu'inciter chaque citoyenne et citoyen à y participer et à se rendre dans les commerces.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Jean-Pierre Haenni



La secrétaire


Sandra Valenti